



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

DISPOSITIF APPLICABLE AUX AVOCATS ACTUALITE NATIONALE ET EUROPEENNE EN MATIERE DE LBC FT DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX AVOCATS

Mardi 27 février, de 9h30 à 12h30

En visio via zoom

En présentiel

EDASOP

35 C Bd des Récollets

31400 Toulouse

François AXISA

Avocat au barreau de Toulouse

Ancien Bâtonnier

Président de la Commission de Contrôle des Carpa

Membre du Groupe National du CNB LBC FT

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'appréhender le dispositif LBCFT applicable aux avocats et les obligations, soumises au contrôle de l'ordre, qui en résultent.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Introduction : Les origines de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme-actualité nationale et européenne

I Les avocat personnes assujetties au dispositif LBC FT

- Obligation de vigilance
- Obligation de déclaration de soupçon
- Obligation d'archivage

II Les carpa sont assujetties au dispositif LBC FT depuis 2020

- Les obligations des carpa
- L'intérêt pour les avocats de cet assujettissement

III Le Gel des Avoirs

IV Contrôles et sanctions

- Les autorités de contrôle
- Les sanctions

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence. Pour les avocats inscrits en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)